

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénolé, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Hélène), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Hélène

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 4-4 : Environnement – Renouvellement de la convention avec l'Association CAP SOLIDARITE

Jean-Claude MARLE, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que la convention avec l'Association Cap Solidarité relative à la collecte en déchèterie du flux réemploi prend fin le 31 mars 2023.

Il convient ainsi de la renouveler pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024.

La convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et l'Association Cap Solidarité concernant principalement la collecte des dons des usagers destinés au réemploi dans les deux déchèteries communautaires.

Ainsi, la convention précise les modalités de collecte, le nombre et les jours de permanence pour sensibiliser les usagers en déchèterie, la réalisation d'une collecte mobile dans une des communes de la CCHPB et la participation de l'Association à la sensibilisation des publics aux thématiques du réemploi (Cf Annexe 4-4).

Il est proposé d'attribuer 5 000 € à l'Association Cap Solidarité pour l'exécution de cette convention et 50 € correspondant à l'adhésion de la CCHPB, permettant ainsi l'emprunt de matériel.

Sur proposition du Vice-Président, Jean-Claude MARLE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise la Présidente à signer la convention avec Cap Solidarité,**
- **Autorise la Présidente à ce que la CCHPB adhère à l'Association Cap Solidarité,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au BP 2023.**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

